

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01^{er} JUILLET 2019

Le 1^{er} JUILLET 2019 à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du Métronome, en raison des travaux de la mairie, sous la présidence de M. BEAUDOUIN.

PRÉSENTS : M. BEAUDOUIN, Mme POLISSET, M. CHAPPELLIERE, Mme DUFOUR, M. HUBERT, M. GAUTELIER, M. NOURRI, Mme GIRAUDON, M. PERREUX, Mme LECLOU, Mme TAILLECOURT, Mme LAFOIS, M. CHANTOISEAU, M. HANNIER, Mme BAREAU

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GOTEFROY donne pouvoir à M. CHAPPELLIERE
M. PAPIN donne pouvoir à M. J.C. GAUTELIER
M. SENAILLE donne pouvoir à M. JP.BEAUDOUIN
M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. CHANTOISEAU

ABSENTS
M.PESLERBE
Mme POUPARD
M. MENAGER
Mme BEAUDOUIN

Secrétaire de séance : Mme Dufour et Mme LECLOU

En préambule au conseil municipal, il a été procédé à l'établissement de la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2020.

9 personnes ont été tirés au sort dans la liste électorale, afin d'établir une liste transmise à la préfecture.

Ouverture de la séance à 20h16.

Aucun commentaire sur le compte-rendu du dernier conseil du 29 avril 2019.

1) Communauté de communes : Nouvelle répartition des délégués communautaires

La recomposition du conseil communautaire doit être étudiée l'année précédente des élections municipales. Voici la proposition retenue par le conseil communautaire et sur laquelle le conseil municipal doit délibérer :

Nom des communes Membres	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Le Lude	7
Mayet	5
Aubigné Racan	3
Yvré Le Pôlin	3
Pontvallain	2
Mansigné	2
Luché-Pringé	2
Vaas	2

Requeil	2
Saint-Jean-de- Motte	1
Verneil Le Chétif	1
Coulongé	1
Chenu	1
Savigné-Sous-Le-Lude	1
Saint-Germain-d'Arcé	1
Sarcé	1
La Chapelle aux Choux	1
Château l'Hermitage	1
La Bruère sur Loir	1

Total des sièges répartis : 38

Seul changement, Yvré Le Polin gagne un siège.

Delphine BARREAU demande pourquoi Yvré a un siège supplémentaire : c'est la commune qui était à la limite du nombre d'habitants.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

2) Communauté de communes : Modifications des statuts sur la compétence « Politique d'aménagement touristique »

Les statuts de la communauté de communes doivent être complétés afin d'intégrer dans les compétences facultatives au niveau de la politique d'Aménagement Touristique, les aires de camping-car. Intervention d'Yves HUBERT, l'objectif de la CDC est d'arriver à 80 places de camping-car sur la totalité des communes. Notre commune est déjà équipée et nos tarifs sont moins chers que l'entreprise prestataire. Cela ne concerne que 4 communes. La commune de La Bruère va notamment investir 40 000€ dans un camping-car-parc. Cette compétence est déjà assurée par la communauté de communes, il s'agit seulement de modifier le libellé. Les dépenses et les recettes sont pour la CDC, seuls les raccordements réseau sont à la charge des communes.

La compétence serait libellée de la manière suivante :

« Création, aménagement, entretien et gestion des aires de camping-car (Sites : La Bruère sur Loir, Le Lude, Luché-Pringé, Mansigné)

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

3) Communauté de communes : avis sur l'arrêté de projet de PLUI

Après présentation du projet de PLUI, l'avis du conseil municipal est demandé concernant les dispositions règlementaires et les orientations d'aménagement et de programmation qui y figurent.

De nouvelles règles d'urbanisme obligent les mairies à réduire l'espace constructible, quitte à déclasser certains terrains à bâtir qui passeront dans la catégorie "simples champs". Certaines de ces zones sont potentiellement inondables...

Tout terrain constructible de plus de 5 000 m² sera considéré comme OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)

Ce règlement a été travaillé, vu et revu, avec les élus des différentes communes travaillant sur ce sujet... Tous les agriculteurs ont été informés mais il n'y a eu aucun retour.

Chaque conseil municipal doit donner son avis sur ce règlement et il devra être voté à l'unanimité, le 11 juillet en CDC. Si une seule commune refuse, il faut refaire le PLUI. Et c'est le RNU qui prendra le relais.

Fabienne TAILLECOURT demande si cela aura un impact sur les futures constructions :
Non.

Martine DUFOUR remarque qu'il est dommage de voir des lots de terrain de seulement 500 m² (17 maisons par ha)
Diminuer la taille des terrains c'est aussi une volonté de rendre accessible la construction au plus grand nombre et de réduire la consommation de réserves foncières.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

4) Projet de cession d'un terrain pour l'extension de la société ADINE

La société ADINE, dans le cadre de son activité, souhaite acquérir une parcelle contiguë à sa propriété. (ZI Guittion AN 49 de 5 425 m²)
Les domaines ont estimé à 4 € du m² la valeur vénale de ce type de terrain. Soit un montant de 21 700€, moins les frais de bornage. A ce jour, la commune entretient ce terrain.
La fourchette de négociation était de 15%. La négociation a été rude, mais il faut vraiment qu'il faut viabiliser ce terrain.
Sa clientèle lui impose de clôturer son site à cause des produits de luxe qu'il produit.
Ils ont aussi un projet d'extension de l'entreprise et on ne peut que s'en réjouir.
Si la commune ne lui vend pas ce terrain, cette zone basculerait à la CDC après le vote du PLUI.
Concernant le terrain et le hangar d'Adine, il n'est pas prévu pour l'instant de rachat par la société.

M le Maire demande au conseil de finaliser une proposition de cession pour ce terrain.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

5) Médiathèque : sortie d'inventaires

Comme chaque année, la Médiathèque, dans le cadre de l'actualisation de ses collections, doit procéder à une sortie d'inventaires des ouvrages qui ne sont plus utilisés.

- **Les revues** : 579 magazines
- **9 exemplaires Maine découvertes** : n°54 Année 2007 / N° 55 à 58 Année 2008 / n°59 à 62 Année 2009
- **37 exemplaires La vie mancelle et sarthoise** : Année 2000 N° 350 / Année 2001 N° 358 à 360 / Année 2002 N° 361 à 365 / Année 2003 N° 366 à 371 / Année 2004 N° 372 à 377 / Année 2005 N° 378 à 383 / Année 2006 N° 384 à 389 / Année 2007 N° 390 à 395
- **22 exemplaires L'histoire** : Année 2006 N° 305 à 315 / Année 2007 N° 316 à 326
- **31 exemplaires Géo** : Année 2004 N° 301 / Année 2006 N° 324 à 330 / Année 2007 N° 335 à 346 / Année 2008 N° 347 à 357
- **13 exemplaires Les Inrockuptibles** : Année 2017 N° 1138 à 1150
- **45 exemplaires L'obs** : Année 2016 N°2676 / Année 2017 N° 2756 à 2770
- **10 exemplaires L'ami des jardins** : Année 2015 N°1057 / Année 2016 N° 1062 à 1073
- **19 exemplaires Maxi cuisine** : Année 2013 N°76 et 2 HS / Année 2014 N° 93 / Année 2015 N°96 à 103 et HS 23 à 26 / Année 2016 N°104, 110 et 111
- **13 exemplaires Psychologies** : Année 2016 N°358 à 368 et HS 32 et 34
- **11 exemplaires Parents** : Année 2015 N° 548 et 553 / Année 2016 N° 557 à 565
- **18 exemplaires Marie-Claire idées** : Année 2014 N° 100 à 105/ Année 2015 N° 106 à 111 / Année 2016 N° 112 à 117
- **13 exemplaires Système D** : Année 2013 N° 809/ Année 2016 N° 840 à 851
- **4 exemplaires Bricothèmes** : Année 2015 N°22, 23, 25 et 27
- **19 exemplaires 60 millions de consommateurs** : Année 2016 N° 511 à 521 et HS N° 181 à 184 et

118 à 121

- **52 exemplaires Femme actuelle** : Année 2016 N° 1679 / Année 2017 N° 1686 à 1736.
- **22 exemplaires Les Belles histoires** : Année 2009 N° 440, 442 et 445 / Année 2010 N° 324, 446, 448, 453 et 455/ Année 2011 N° 457, 458 et 461 / Année 2013 N° 481 et 491 / Année 2015 N° 506 à 509 et 511 à 516

- **11 exemplaires Moi je lis** : Année 2015 N° 326 à 337
- **42 exemplaires J'apprends à lire** : Année 2012 N° 149 à 154 et 156 à 159 / Année 2013 N° 160 à 170 / Année 2014 N° 171 à 180 / Année 2015 N° 182 à 192
- **40 exemplaires Histoire junior** : Année 2012 N° 8 à 14 / Année 2013 N° 15 à 25 / Année 2014 N° 26 à 36 / Année 2015 N° 37 à 47
- **38 exemplaires Images doc** : Année 2013 N° 289 à 300 / Année 2014 N° 301 à 312 et HS / Année 2015 N° 313 à 324 et HS
- **21 exemplaires Wapiti** : Année 2012 N° 306 / Année 2014 N° 322 à 324 et 326 à 333 / Année 2015 N° 334, 336 à 344
- **43 exemplaires Le Petit Léonard** : Année 2012 N° 165 à 175 / Année 2013 N° 176 à 186 / Année 2014 N° 187 à 197 / Année 2015 N° 198 à 207
- **18 exemplaires Le monde des ados** : Année 2017 N° 377, 378, 381 à 398
- **11 exemplaires Virgule** : Année 2012 N° 192 à 102 / Année 2013 N° 103 à 113 / Année 2014 N° 114 à 124 / Année 2015 N° 125 à 135
- **17 exemplaires Science & vie junior** : Année 2015 N° 316 à 327 et HS N°116 à 120
-
- **Secteur jeunesse** : 34 livres
 - Album : 20
 - Roman : 3
 - Bande –dessinée : 5
 - Documentaire : 6

- **Secteur ados** : 22 livres
 - Roman : 1
 - Bande –dessinée : 21

- **Secteur adulte** : 47 livres
 - Roman : 10
 - Bande-dessinée : 35
 - Biographie : 2

- **Secteur musique** : 22 CD

Au total, ce sont 579 revues, 103 livres et 22 CD.

Tous ces ouvrages seront mis en vente, sauf les ouvrages trop abimés, en vente à la fin de l'année 2019 selon la grille tarifaire validée lors de la dernière vente.

L'année dernière, la vente s'était bien passée.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

6) Restauration scolaire : Actualisation du règlement et des tarifs pour la prochaine rentrée

Comme chaque année, le règlement et les tarifs de la restauration scolaire sont soumis à l'approbation du conseil municipal après les travaux de la commission du 21 mai.

Il n'y a pas de modifications majeures du règlement intérieur sauf les tarifs qui ont augmentés de 2% (cf tarifs)

- Tarif enfants : 3.15 € \Rightarrow 3.21 €
- Tarif adultes : 5.54 € \Rightarrow 5.65 €
- Tarif repas occasionnel : 3.79 € \Rightarrow 3.87 €
- Tarif pour l'accueil des enfants ayant un P.A.I. : 1.30 € \Rightarrow 1.33 €

Cette année, un seul enfant était concerné par un PAI et cela s'est bien passé.

Dès 2020, de nouvelles normes seront à respecter comme le 0 plastique, et l'augmentation de la filière courte et bio.

Les fournisseurs s'adapteront d'office, comme COSMES.

Le PETR a mis en place un programme « Charte qualité proximité » concernant l'intégralité des aliments, pour les restaurants collectifs, et les transformateurs. Nous rentrons déjà dans certains critères de cette charte, d'autres seront à travailler.

A notre échelle, nous essayons de nous mettre en relation avec des producteurs locaux et bio tout en restant dans notre contrainte d'un 1,50€ de produits.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

7) Renouvellement de la convention avec le SATESE pour le contrôle de l'assainissement collectif.

Le Département propose une assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour laquelle une convention est régulièrement établie. Il est proposé au conseil municipal de la renouveler.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

8) Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement

Dans le cadre des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement pour lequel une consultation a été lancée, le conseil municipal doit autoriser M Le Maire à établir les demandes de subvention pouvant être faites auprès de l'agence de l'eau.

Cette portion de réseau, de la caserne des pompiers jusqu'au chemin de la forge, est obsolète. Avec les nouvelles techniques, un nouveau réseau peut être créé grâce à un poste de surpression, nous pourrions pousser les eaux usées et l'on redonnera le cours normal au ruisseau.

Nous avons recours à un bureau d'étude, et des aides existent.

Ainsi, sur une enveloppe de 150 000€, nous pouvons espérer 50% d'aide de la part de l'Agence de l'Eau, ce qui serait bonifiée parce que l'on est en ZRR et que c'est une phase du schéma directeur. Cette somme était déjà prévue au budget assainissement.

Les travaux peuvent aller très vite.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

9) Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'armoires de raccordement pour le déploiement de la fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, des armoires de raccordement doivent être implantées sur le domaine public. Une convention d'occupation des sols est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Il y aura 3 boîtes de raccordement, une à Gué Blanche, une à la Caille, et une rue des AFN sur le petit parking

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

Le raccordement final entre la limite de voirie et l'utilisateur sera pris en charge par l'opérateur, mais à terme cela pourrait devenir payant.

Thierry CHANTOISEAU demande comment les usagers seront informés : ce sera peut être du ressort de la commune mais surtout par les opérateurs qui auront 3 mois pour contacter leurs clients ou prospecter de nouveaux clients avant la mise en commercialisation.

Les petits opérateurs seront prioritaires.

La fibre coûtera environ 50 €/mois. Ce qui correspond à un abonnement ADSL haut de gamme.

Rue Eugène Termeau, les poteaux téléphoniques sont presque tous enlevés.

10) Tableau des effectifs 2019

Dans le cadre des mouvements de personnel, le tableau des effectifs doit être actualisé.

Les 3 derniers recrutements ont été faits sous forme de CDD de 3 mois renouvelables, en remplacement de 3 personnes parties en retraite ou démissionnaire. Cela a permis de les tester, le retour étant positif, il est proposé l'ouverture des postes.

Il y a actuellement 13 personnes dans les services espaces vert et techniques. Beaucoup de travaux sont fait en interne et nous permettent de faire des économies importantes.

Delphine BARREAU demande si au lieu d'embaucher ces personnes, nous ne pourrions pas externaliser ces tâches. M. LE MAIRE précise que faire appel à des artisans coûte beaucoup plus cher et surtout que les délais d'intervention peuvent être très long.

Nous n'avons plus l'autorisation d'utiliser des désherbants chimiques, ce qui entraîne une surcharge de travail importante pour les agents.

Fabienne TAILLECOURT remarque que les embauches devraient également concerner d'autres domaines, notamment la culture. M. LE MAIRE appuie l'importance de l'équipe de bénévoles, que le nouveau logiciel en réseau a simplifié les tâches, même si les débuts ont été un peu laborieux. Une fois paramétré, plus besoin de faire des statistiques manuellement, elles sortiront automatiquement, d'où aussi un gain de temps. Une stagiaire est venue en appui également.

Par rapport aux horaires d'ouverture de la Médiathèque, une étude est en cours.

M LE MAIRE met aux voix : **validation à la majorité des Présents (17 voix Pour, 2 Abstentions)**

11) Accueil d'un service civique pour les travaux de cartographie du cimetière

Afin de moderniser la cartographie du cimetière, et de pouvoir ainsi renseigner aux mieux les personnes recherchant une tombe, Mme Dufour propose de recruter un jeune en service civique afin de réaliser ces travaux.

Un dossier de demande d'agrément est en cours de traitement par la préfecture.

La rémunération est constituée de deux parties : Une indemnité de 472,97 € nets directement versée par l'ASP (Agence de services et de paiement), donc par l'Etat. Une indemnité de 107,58 € nets versée par la commune.

Il faut que leur mission ait une vocation d'aide à la population pour un contrat de 9 mois maximum. Son rôle sera de relever les noms des tombes et de saisir le tout en informatique.

Il aura un tuteur et une formation pour le jeune et le tuteur sera obligatoire.

A château du Loir, ils ont mis 5 ans à mettre à jour leur cimetière, deux ans pour Verneil Le Chétif.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

12) Demande de cautionnement d'un bailleur social dans le cadre des travaux de rénovation énergétiques en cours rue du Bien être

Dans le cadre des travaux d'amélioration des performances énergétiques menées rue du bien être par Valloire Habitat, la commune est sollicitée pour garantir un emprunt à hauteur de 20% du montant du prêt de 378 328 €. Ils ont modifié toute l'électricité, l'isolation extérieure, un traitement des combles par flocage. La facture énergétique va considérablement diminuer.

Généralement, les bailleurs sociaux font cautionner leur emprunt auprès des collectivités locales (20% pour la commune et 80% pour le Département)

En terme d'exposition au risque, la défaillance éventuelle d'un bailleur social, ce qui est extrêmement rare pour engager la collectivité.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

13) Dévoiement du chemin rural n°9

Le chemin rural n°9 présentant un risque d'effondrement, il sera proposé au conseil municipal de le dévoyer sur la parcelle voisine

Le chemin communal sera déplacé de 25m environ. Tous les riverains étaient présents à la réunion et n'ont émis aucune opposition.

Une cavité est en formation, il est donc urgent de faire le nécessaire.

Le cabinet RGO est venu prendre les mesures, c'est le propriétaire qui réalisera à ses frais les travaux nécessaires.

M. LE MAIRE met aux voix : **UNANIMITE**

14) AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Piscine municipale** : nous constatons des visites nocturnes dans la piscine, sans dégradations à ce jour, la maison de retraite se plaint des nuisances nocturnes. Les gendarmes sont prévenus et effectuent des rondes régulièrement.

- **Travaux Mairie** : Un nouveau plaquiste a été trouvé : l'entreprise PAPIN.

Le lot menuiserie a été dénoncé par l'entreprise, en raison du décalage du chantier, ce qui était un risque.

Nous avons retrouvé un autre menuisier, il s'agit de M. MOULINS de Pruillé l'Eguillé – JL Menuiseries. Des devis sont en cours.

Le carreleur s'est désisté également, les travaux seront faits en interne.

- **Les peintures extérieures de la salle des fêtes** sont terminées. Il reste l'habillage bois de l'escalier extérieur.

Delphine BARREAU demande le budget total.

Thierry CHANTOISEAU demande si le défibrillateur sera remis en place. Oui, nous attendons une offre pour plusieurs matériels puisque à terme tous les équipements communaux devront être équipés avant 2025 (école, église, ...) Il y a différents organismes qui co-financent, c'est en cours d'étude.

Il n'y a pas eu de proposition de nom.

- **La société Fiteco** a commencé son terrassement dans la zone du Vieux Moulin créant 23 bureaux regroupant sur Mayet plusieurs de leurs structures.

- **Le marché pour le revêtement rue Eugène Termeau est lancé**, pour des travaux qui auraient lieu fin 2019.

Nous attendons toujours la réponse du Département sur l'épaisseur du revêtement à poser. Nous allons demander au Préfet de lever son arrêté concernant la limitation de tonnage sur la D 338.

- **La déviation de Pontvallain** se fera par la route de la Faigne avec un sens unique pour les poids lourds, suite à l'avis défavorable au passage sur la D30.

- **Fermeture envisagée de 9 trésoreries** dont celle de Montval, mais création de points relais sur plusieurs communes...

- Thierry CHANTOISEAU demande une **précision sur l'usage du matériel communal** sur le terrain de Carrefour. Il est étonnant de voir une entreprise publique qui fait une prestation pour une entreprise privée. Nous aurions pu les mettre en demeure de faire le nécessaire. Le risque est que Carrefour ne fasse pas construire et fasse une plus-value immobilière.

Cet entretien donnera lieu à une facturation. C'est un tarif conventionné qui a été proposé. Il s'agissait de faire en sorte que le terrain reste propre.

- **A l'école Jules Ferry**, nous avons eu connaissance du départ de 4 enseignantes et de la directrice, certains enseignants avaient demandé depuis plusieurs années leur mutation, il y aura donc une nouvelle équipe à la rentrée. Nous ne pouvons malheureusement que constater. Il manque à ce jour le poste de la classe Ulis et celui de Direction
- Delphine BARREAU rappelle que la Kermesse de l'école Notre Dame de Bonneval a eu lieu vendredi à 18h30 et déplore que ces invitations n'arrivent pas toujours jusqu'au élu. La commune n'a pas reçu d'invitation proprement dite, seulement un mail demandant une liste de matériel pour ce jour-là.

Proposition du prochain conseil le lundi 16 septembre

Séance levée à 22h20